

Moyens d'action des élu/es locaux dans la perspective de la ville durable:

- ★ **Cœuvrer pour la transition vers des territoires soutenables**, assurant un ancrage territorial au développement économique, selon une gestion écologiquement durable des ressources locales (planifier le développement urbain, s'engager dans la transition énergétique avec un mix favorable aux énergies renouvelables et une politique d'efficacité énergétique) et socialement responsable (emplois et innovations, technologies vertes, etc.)
- ★ **Renforcer la réponse publique**, en préservant les services publics (facteurs de cohésion sociale et d'équilibre territorial), en consolidant l'articulation avec les autres niveaux de gouvernance, en favorisant la relocalisation d'activités, etc.
- ★ **Promouvoir un accès équitable à l'éducation et à l'emploi** pour toutes les catégories de la société, en particulier les plus fragiles
- ★ Favoriser une approche multiculturelle et solidaire du développement durable, prenant en compte la diversité des modèles de développement entre les cultures et en valorisant les savoir-faire locaux (coopération décentralisée, etc.)
- ★ **Veiller à l'accès à l'information et à la participation des citoyens** à l'élaboration des politiques publiques et à leur évaluation

Le « penser global, agir local » garde toute sa pertinence car:

- ★ les villes concentrent aujourd'hui la majeure partie de la population mondiale
- ★ sans l'action locale et sans territorialisation (principe de subsidiarité), il n'existe aucune perspective d'atteindre les objectifs (par exemple climat/énergie) fixés au niveau national

Le rôle des élu/es locaux pour la sensibilisation des citoyen/es

Grâce au contact direct qu'ils ont avec les citoyens, particulièrement dans un contexte de crise dans lequel les médias se désintéressent des enjeux du développement durable, les élus locaux ont un rôle fondamental à jouer en matière de sensibilisation de la population de leur territoire.

➔ En 2002, le sommet de Johannesburg avait créé une vraie dynamique avec la multiplication des Agendas 21 territoriaux. Dix ans après, Rio +20 doit être l'occasion d'une nouvelle impulsion intégrant l'ensemble des échelons territoriaux, du global au local.

Pour aller plus loin:

- ★ Résolution du Parlement européen en vue de Rio +20 (Sandrine Bélier, Co-Rapporteuse): <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2011-0430&language=FR>
- ★ Position du groupe des Verts européens: <http://www.rio-2012.eu>
- ★ Tribune commune de Sandrine Bélier et Ronan Dantec dans Libération: <http://www.liberation.fr/terre/01012379418-apres-durban-ne-pas-ceder-au-climato-pessimisme>
- ★ Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour Rio +20: http://www.amf.asso.fr/document/?DOC_N_ID=10817
- ★ Déclaration de CGLU: www.cities-localgovernments.org
- ★ Appel européen du Collectif Rio +20: <http://collectif-france.rio20.net/2012/05/02/signez-lappel-europeen>

Le Sommet de la Terre de Rio +20

PAR SANDRINE BÉLIER, DÉPUTÉE EUROPÉENNE
ET RONAN DANTEC, SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE

LES CLÉS POUR MIEUX COMPRENDRE

1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm adopte une série de principes pour une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement. Cette "Déclaration de Stockholm" place les questions écologiques au rang des préoccupations internationales. Elle initie un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement en matière de développement durable.

En juin 1992, à Rio de Janeiro, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement adopte une déclaration qui introduit le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. Le Sommet de Rio de 1992 aboutit également à l'adoption de trois conventions clés portant sur le climat, la diversité biologique et la désertification, et qui forment le socle d'une architecture juridique essentielle.

Pourtant aujourd'hui, l'urgence à agir est plus forte que jamais. Nos modes de développement ont causé et continuent de provoquer une crise écologique dont les signes les plus flagrants sont le dérèglement climatique, la déforestation, l'effondrement du stock de poissons et la perte de la biodiversité.

Cette année, du 20 au 22 juin, le 2^e Sommet de la Terre de Rio, Rio +20,

aura pour mission de fixer l'agenda du développement durable pour les 20 prochaines années, mais les premiers échos des débats laissent sceptiques quant à l'ambition des négociateurs. Pourtant ce Sommet peut être l'occasion d'amorcer un changement de modèle de développement et la transition écologique. La responsabilité est immense et les attentes nombreuses: la preuve, 30 000 personnes de la société civile participeront au « Sommet des peuples » qui se tiendra en parallèle. Rio +20 a décidé de miser sur l'économie verte et un nouveau cadre institutionnel pour une véritable gouvernance environnementale. Lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire, agriculture durable, gestion rationnelle de l'eau, énergie sont autant de thèmes qui seront également abordés et pour lesquels des mesures concrètes doivent être apportées.

Dans la perspective du sommet, le Parlement européen a adopté en septembre 2011 une résolution ambitieuse pour l'élaboration d'une position commune de l'Union Européenne. Le texte appelle l'UE à donner l'exemple en matière environnementale, afin que Rio +20 débouche sur des actions concrètes avec des objectifs chiffrés et mesurables.

POURQUOI IL EST URGENT D'AGIR

- ★ La perte de la biodiversité terrestre pourrait coûter 50 milliards d'euros chaque année d'ici 2050... À l'inverse 1 € d'investissement dans la biodiversité représente un retour sur investissement jusqu'à 100 fois supérieur (Etude *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* de l'économiste Pavan Sukhdev).
- ★ Le changement climatique pourrait causer le déplacement forcé de 250 millions de personnes d'ici 2050 (Rapport des Nations Unies).
- ★ 88 % stocks de poissons sont en surpêche.

LES PRIORITÉS À DÉFENDRE, LES OPPORTUNITÉS À SAISIR

Ce grand moment de Rio +20 doit faire le point sur l'état du monde, qui n'est plus celui de 1992. Les pays émergents se sont affirmés en calquant le modèle de développement de surconsommation occidentale. L'enjeu aujourd'hui, c'est la convergence des économies vers un modèle de développement soutenable. Alors que nous faisons face à plusieurs crises – financière, économique, environnementale et climatique – interconnectées entre elles, la construction de ce nouveau modèle nécessite une régulation globale, un multilatéralisme rénové intégrant l'ensemble des enjeux.

Pour les écologistes les priorités à défendre sont les suivantes :

- ★ **Pour une juste définition de l'économie verte**, thème central du Sommet, elle doit être décrite et comprise comme : l'ensemble de l'économie fonctionnant dans les limites de la durabilité, dans le respect de la biodiversité et de la planète, préservant les services écosystémiques, la protection du climat et l'utilisation des ressources naturelles ; le développement humain dans lequel les conditions sociales sont améliorées et l'économie progresse dans les limites écosystémiques sans être dépendante de la croissance pour fonctionner.
- ★ **Renforcer la gouvernance environnementale :**
 - ★ en associant les citoyens et les organisations de la société civile et en étendant les droits d'accès à l'information, la participation et la justice ;
 - ★ en renforçant la gouvernance environnementale des Nations Unies par la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement (OME) transformant le PNUE (Programme des NU pour l'Environnement) en une agence spécialisée ;
 - ★ en donnant la priorité aux règles environnementales sur le commerce ;
 - ★ en créant un Tribunal international environnemental
- ★ **La préservation de l'eau, l'environnement marin et les océans** doit devenir une priorité grâce notamment au regroupement des instruments juridiques internationaux dans une Convention cadre.
- ★ **Le levier financier :** au niveau des finances publiques, une taxe sur les transactions financières doit être établie ; la bioconditionnalité - c'est-à-dire la suppression des subventions néfastes à l'environnement - doit être instaurée.
- ★ Des **principes clés** doivent être réaffirmés et consacrés : le principe de précaution, le principe de non-régression dans le contexte de la protection environnementale et le rejet de la brevetabilité du vivant.

LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

La société civile a un rôle essentiel à jouer...

L'un des enjeux de Rio +20 sera de renforcer la présence dans les négociations internationales de la société civile, représentée par neuf groupes majeurs : ONG, syndicats, collectivités locales, entreprises et industries, communautés scientifiques et technologiques, enfants et jeunes, femmes, agriculteurs, peuples et communautés autochtones.

Dans un contexte international où le retranchement des Etats sur leurs intérêts individuels crispe les négociations, la société civile peut apporter l'impulsion nécessaire à la construction de la société durable dont nous avons besoin. Face au blocage des Etats, les acteurs de la société civile ont un espace pour agir et ainsi montrer la voie.

A ce titre, le collectif Rio +20, rassemblant une cinquantaine d'organisations de la société civile française, appelle les négociateurs à « reconnaître à la société civile sa pleine place dans les négociations », soulignant que « Rio +20 doit être le point de départ d'une transition à l'échelle planétaire mais aussi locale affirmant l'accès à une gouvernance mondiale démocratique ».

LES AUTEURS



Sandrine BELIER

DÉPUTÉE EUROPÉENNE
sandrine.belier@europarl.europa.eu
Parlement européen - Bât. Altiero Spinelli
086317 60, rue Wiertz BE-1047 Brussels



Ronan DANTEC

SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE
Vice-président de la commission
du Développement durable,
des Infrastructures, de l'Équipement
et de l'Aménagement du territoire
r.dantec@senat.fr
15 rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06

Du local au global : la dynamique des collectivités locales

Ces dernières années, les réseaux de collectivités locales ont fait entendre leurs voix dans les grandes négociations internationales, notamment climatiques :

- ★ au niveau européen à travers la **Convention des Maires**, avec le soutien de la Commission européenne, en 2008 ;
- ★ au niveau mondial avec le **Pacte de Mexico**, signé en 2010 par près de 200 villes des cinq continents et porté par les deux grands réseaux mondiaux de collectivités, ICLEI (Gouvernements Locaux pour le Développement Durable) et CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis).

Lors de la **Conférence de Cancun** de décembre 2010, la communauté internationale a reconnu le « rôle majeur des gouvernements locaux dans la lutte contre le changement climatique », vraie victoire pour les collectivités. Les réseaux de collectivités locales françaises (AMF, AMGVF, ARF, etc.) ont adopté leur propre déclaration pour Rio +20 à l'occasion des Assises Nationales du Développement Durable de Toulouse, en octobre 2011, affirmant : « Il vous appartient, États, organisations et agences, autorités publiques de tous niveaux, de nous considérer comme partenaires du développement durable, mais surtout comme acteurs essentiels de la transition à réussir. En effet, la connaissance des territoires, le savoir-faire du développement local, la capacité d'innovation et d'expérimentation, le rôle d'animation au plus proche du citoyen des collectivités locales déterminent largement l'efficacité des politiques publiques. »

Afin de faire des représentants des collectivités locales de véritables parties prenantes des négociations, cette déclaration demande notamment, à l'instar de CGLU, que leur soit accordé le statut d'organisation intergouvernementale dans le cadre de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

LES ÉLU/ES LOCAUX : ACTEURS DU CHANGEMENT

Par leur enracinement dans le territoire, les élus locaux disposent de leviers d'action très importants en matière de politique de développement durable. Ce sont eux, en agissant sur le terrain, qui construisent la société verte de demain. Chaque pierre apportée à l'édifice est essentielle, qu'il s'agisse de la construction d'un parc éolien, d'installations photovoltaïques, ou d'une cantine bio, etc.

La valeur ajoutée des politiques locales en matière de développement durable

Les Agendas 21 territoriaux, mis en œuvre suite à l'adoption du programme d'actions pour le XXI^e siècle à Rio en 1992, sont une traduction directe de l'intégration du développement durable dans les politiques publiques. Ils ont impulsé une nouvelle dynamique en incitant les autorités locales à formuler des politiques cohérentes sur leurs territoires. Les Agendas 21 se sont d'abord concentrés sur les questions écologiques et environnementales, pour s'emparer peu à peu des défis sociaux et des modes de production et de consommation. Ils se fondent aujourd'hui sur une approche strictement cohérente entre les trois piliers du développement durable. Pour garantir une dimension multiculturelle, plusieurs réseaux de la société civile, et notamment CGLU, demandent la prise en compte de la culture à Rio +20 comme 4^e pilier du développement durable.

EXEMPLE CONCRET DE LOBBYING DES RÉSEAUX DE COLLECTIVITÉS LOCALES :

À Cancun, Ronan Dantec, porte-parole climat de CGLU, a obtenu le financement de programmes urbains des villes du sud dans le cadre des fonds climat internationaux (MDP), ce qui ouvre aussi la voie à de nouvelles coopérations entre villes du Nord et villes du Sud.